



AVIS DE REUNION VALANT CONVOCATION
(Publication BALO du 29/01/10)

Les Actionnaires de la Société « PONCIN YACHTS » sont informés :

- Qu'une Assemblée Générale Ordinaire est convoquée le 26 février 2010 à 11 h au siège social de la Société à MARANS (Chte-Mme) ZI de la Pénissière, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- * Examen et approbation des comptes sociaux et consolidés clos le 31 août 2009.
- * Affectation des résultats.
- * Examen et approbation des conventions visées à l'article L 225-38 et suivants du Code de Commerce.

Sera soumis aux Assemblées les projets de résolutions suivants :

PROJET DES RESOLUTIONS
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des co-Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés au 31 août 2009 qui se soldent par une perte de 715.531 Euros.

DEUXIEME RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des co-Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés qui se soldent par un bénéfice de 6.633 K€.

TROISIEME RESOLUTION- AFFECTATION DES RESULTATS

L'Assemblée Générale décide de reporter à nouveau la perte de l'exercice écoulé qui s'élève à 715.531 Euros.

L'Assemblée Générale reconnaît expressément que le Conseil d'Administration a rappelé dans son rapport, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, que la Société n'a procédé à aucune distribution au titre des trois exercices précédents.

QUATRIEME RESOLUTION - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 225-38 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport des co-Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

CINQUIEME RESOLUTION - POUVOIRS

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal des présentes délibérations en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité.

*

* *

Les Actionnaires qui peuvent justifier qu'ils possèdent ou peuvent représenter la fraction du capital requise par l'article R 225-71 du Code de commerce peuvent envoyer par lettre recommandée au siège social de la Société dans un délai de vingt-cinq jours à compter de la publication du présent avis une demande d'inscription de projets de résolution à l'ordre du jour. Cette demande sera accompagnée du texte de ces projets et éventuellement d'un bref exposé des motifs.

Tout Actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer à cette Assemblée, de s'y faire représenter par un Actionnaire ou par son conjoint, ou d'y voter par correspondance.

Pour pouvoir participer ou se faire représenter à cette Assemblée :

Les titulaires d'actions nominatives ou au porteur doivent justifier de l'enregistrement comptable des titres à leur nom au troisième jour ouvré précédant l'assemblée, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par CACEIS CORPORATE TRUST – 14 Rue Rouget de l'Isle 92130 ISSY LES MOULINEAUX, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Les titulaires d'actions au porteur désirant voter par correspondance devront joindre une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

L'adresse pour les questions écrites des actionnaires posées par voie électronique est la suivante : d.etien@groupeponcin.com

Le Conseil d'Administration

*PONCIN YACHTS est spécialisé dans la conception, la construction et la commercialisation de navires de plaisance
PONCIN YACHTS est coté sur le compartiment C d'Euronext Paris
Code ISIN : FR0010193052 - Code Reuters : PONY.PA - Code Bloomberg : PONY FP
Société de bourse : GILBERT DUPONT*

Contacts :

PONCIN YACHTS

David Etien – Directeur Financier
d.etien@groupeponcin.com
Tel. : 05 46 00 87 41

ALTEDIA FINANCE

J.Gacoin / S.Kennis
jgacoin@altdia.fr
Tel : 01 44 91 52 49